

# COMMENT TÉLEZ-VOUS ?

Editeur responsable : Benoît Goossens

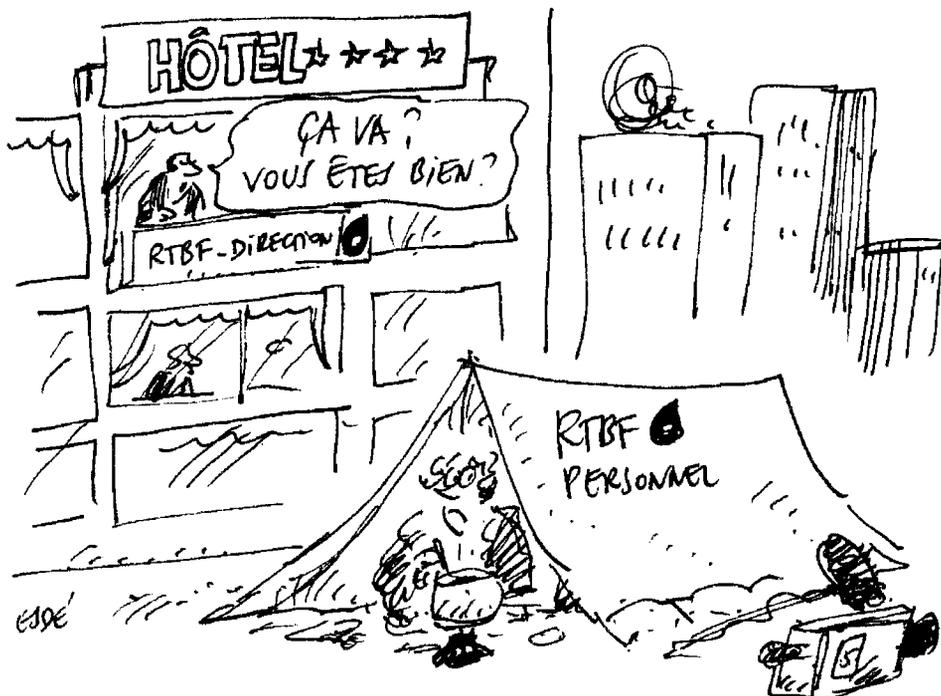


3 JUIN 1996

Bureau de dépôt  
Bruxelles 5 à 1050-Bruxelles

Périodique mensuel de l'Association des Téléspectateurs Actifs (A.T.A.)

ATA a.s.b.l. • Rue Américaine, 106 - 1050 BRUXELLES • Tél. et FAX : (02) 539 19 79



La Libre Belgique et l'Association des Journalistes de la RTBF contestent certaines dépenses de la Direction du Service Public (voir page 2 : "Voyage à trois")

## Projection pour les membres de l'ATA L'ÉMISSION INTERDITE

On nous confisque l'histoire de la télé... Il serait logique que les téléspectateurs puissent revisionner toute émission de télé qui a déjà été diffusée sur le petit écran.

Ce droit n'existe pas puisque certaines émissions sont interdites de rediffusion. Même l'INA, en France, ne peut pas les ressortir de ses tiroirs (car ces émissions ne se pas perdues, elles existent bel et bien !).

### UNE ÉMISSION QUI A ABASOURDI

Ainsi, un des moments de vérité les plus saisissants de l'histoire du petit écran est confisqué au public.

**Le 13 décembre 1985, Chantal Goya jouait au "Jeu de la Vérité" de Patrick Sabatier, sur TF1.** Elle répondait aux questions des téléspectateurs. Pourquoi les places de ses concerts sont-elles si chères ? Pourquoi fait-elle du playback à la télé ? Son comportement n'est-il pas antipédagogique ? Etc. La chanteuse ne s'attendait pas ce type de questions et, pendant près d'une heure de direct, se montra odieuse à un point tel qu'elle dut annuler, quelques jours plus tard, sa tournée de spectacles car son public abasourdi décommanda massivement ses réservations.

Que l'on apprécie ou non Chantal Goya, voilà un étonnant

moment de vérité de la télévision. Que TV5 d'ailleurs ne rediffusera pas, bien que la chaîne francophone reprogrammait tous les "Jeux de la Vérité"...

### INTERDICTION ET TROMPERIE

Huit ans plus tard, Chantal Goya, après une longue pose, ressort un disque grâce à Dorothee chez AB Productions. A cette occasion, tant en Belgique qu'en France, elle donne de très nombreuses interviews où elle propose sa version fort subjective de ce "Jeu de la Vérité"... qui ne correspond pas vraiment à ce qui s'est passé.

Aucun extrait de la légendaire émission ne sera diffusé.

Pourquoi ? Chantal Goya voulait que ce "Jeu de la Vérité" se déroule depuis la salle de spectacle de Lyon où elle présentait son spectacle. Il était important que les téléspectateurs découvrent les décors, la chorégraphie, etc., en ce mois de décembre où les parents achètent les cadeaux des fêtes : des disques, des places de spectacles, par exemple. Et donc, Chantal Goya participe à la production de cette émission en décentralisation, ce qui lui donne un droit de regard sur toute utilisation ultérieure de cette émission.

Il est instructif de constater que celle qui interdit les rediffusions du "Jeu de la Vérité"... est également celle qui, l'année dernière, n'arrêta

pas d'en reparler... pour, il est vrai, en donner une analyse tendancieuse afin d'essayer de se refaire une virginité, prélude au redémarrage de sa carrière.

### POUR LES MEMBRES DE L'A.T.A.

Après trois ans de recherches, l'A.T.A. a retrouvé auprès d'un particulier une copie en bon état de ce "Jeu de la Vérité" dont la vision intégrale est vraiment passionnante.

Nous avons décidé de clôturer notre saison en proposant une vision de ce trésor à nos membres en règle de cotisation.

En effet, la rencontre avec Pierre Carles, au mois d'avril dernier, nous a démontré que nombre de membres de notre ASBL souhaitaient visionner nos archives. D'ailleurs, il est probable que, pour satisfaire de nombreuses demandes, nous programmerons également une nouvelle soirée de visionnement des reportages de Pierre Carles, au cours du mois de septembre ou octobre prochain.

C'est le **samedi 22 juin à 20H** que nous visionnerons au cours d'une soirée strictement réservée aux membres de l'A.T.A., le "Jeu de la Vérité" de Chantal Goya, au **61, rue de la Victoire à 1060 Bruxelles.**

De plus, de récentes interviews où Chantal Goya donne son analyse des faits seront également diffusées.

# RTL TVI : désinformation SANS RECTIFICATION POSSIBLE

**Controverse, diffusé sur RTL TVI le dimanche à midi, est bien difficile à joindre, surtout lorsqu'il s'agit d'exiger la rectification à l'antenne d'un propos erroné.**

La FAPEO (Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel) en a fait l'expérience, ce dimanche 5 mai. L'émission avait pour thème l'enseignement. Etaient présents sur le plateau des représentants d'enseignants, de parents... La FAPEO ne figurait pas parmi les invités.

Dans ce cas, fallait-il laisser une tierce personne tenir au cours de ce débat des propos erronés au sujet de la FAPEO. Elle a déclaré que la FAPEO exigeait le retour des enseignants en classe.

Or, les parents de l'enseignement officiel n'ont jamais demandé le retour pur et simple des enseignants en classe, mais exigé que les pouvoirs organisateurs mettent tout en œuvre pour que l'enseignement soit organisé d'une manière ou d'une autre. La FAPEO a donc appelé tous les élèves à rejoindre leurs écoles et demandé que les cours soient effectivement dispensés, les jours où il n'y a pas de mots d'ordre de grève générale.

Devant son poste de télévision, une représentante de la FAPEO a sauté sur son téléphone, composé le numéro d'appel général de RTL TVI et demandé le plateau de Controverse en expliquant les raisons de son appel. La téléphoniste l'a longuement faite patienter avant de l'aiguiller vers un numéro 070 (le numéro de téléphone donné à l'antenne pour recueillir les réactions et témoignages des téléspectateurs). Pendant une vingtaine de minutes, la représentante de la FAPEO forme donc le numéro 070... sans succès.

Elle reforme le numéro central et exige de parler à un responsable de l'émission, parvenant ainsi jusqu'au plateau de Controverse. Mais son interlocuteur lui annonce qu'il ne reste que quelques minutes avant de rendre l'antenne et qu'une intervention ne sera pas possible.

Retour à la case départ : elle recompose une nouvelle fois le numéro central, mais demande alors la rédaction du JT de 19 heures (sachant qu'un résumé de Controverse y est diffusé).

Elle demande que l'on y rectifie les propos inexacts tenus à l'encontre de la FAPEO. Son interlocuteur lui répondra que cela ne sera pas possible, le JT du dimanche étant trop court (en effet, il est réduit à un quart d'heure pour faire place à une émission sportive), le journaliste ne disposant que d'une minute trente maximum pour le sujet, temps trop court selon lui pour rectifier le tir.

Il lui propose de reprendre contact avec l'équipe de Controverse pour demander un droit de réponse. Seulement, un droit de réponse doit se faire dans la même émission et être diffusé au même horaire. Dans ce cas-ci, une semaine plus tard. La FAPEO a refusé, estimant que d'ici au dimanche suivant, le mal serait fait. De plus, ses propos se retrouveraient parachutés dans un débat qui n'aurait rien à voir avec ses préoccupations.

Ainsi, le téléspectateur a eu droit à une fausse information qui, malgré les efforts réitérés de la FAPEO, n'a pu être rectifiée.

Si une association reconnue telle que la FAPEO n'a pas pu faire entendre sa voix, imaginez le chemin du combattant qu'un simple téléspectateur aurait à parcourir pour tenter de rectifier une information erronée.

**Marie-Louise DIOVISALVI**

Dans les projets de RTL TVI, existe une émission qui permettrait de faire le point sur ce qui se passe dans les coulisses de la chaîne privée. Mais il s'agit là d'un magazine de type "people", très loin du concept d'une émission similaire sur la BBC où les téléspectateurs sont invités à faire part de leurs griefs ou de leur satisfactions vis-à-vis de la chaîne. Malheureusement, pareille démarche n'existe pas (encore) sur RTL TVI ou à la RTBF.



## VOYAGE À TROIS

**Les problèmes financiers de la RTBF ont bon dos. Ne sont-ils pas parfois un prétexte pour éviter de formuler les vraies raisons du refus de tel ou tel projet ? De l'argent, en effet, il y en a. Mais pour quoi faire ?**

A l'occasion des élections en Israël à la fin mai, les envoyés spéciaux de la RTBF devront se passer

d'un preneur de son et d'un téléphone portable pourtant utiles à leur mission. Par contre, comme l'écrit l'Association des Journalistes de la RTBF, il y a un besoin irrépressible de la haute direction : aller en Israël voir travailler ses équipes... La Libre Belgique (22/05/96) révèle en effet que l'Administrateur Général de la RTBF, son Chef de Cabinet et le Rédacteur en Chef du Journal

Télévisé iraient à Jérusalem.

Conclusion de l'Association des Journalistes : "...Pourrions-nous conseiller à Messieurs Stalport et Couchard de suivre les journalistes des centres régionaux qui, en une journée, font deux sujets TV et trois ou quatre sujets radio. Ceci est aussi riche en enseignement et reflète bien la situation réelle du travail quotidien des rédactions".

### Madame Onkelinx

Dans le précédent numéro de "Comment Télé-Vous ?", nous avons publié, en page 3, la lettre où nous interpellions Madame la Ministre Laurette Onkelinx. Notre ASBL n'a jamais pris position à propos de la condamnation de Jean-Louis Stalport dans l'affaire Inusop, mais elle ne pouvait rester insensible au fait que Madame la Ministre et la majorité du Conseil d'Administration de la RTBF, pour justifier la confiance qu'ils accordaient à l'Administrateur Général, se sentaient obligés de dresser un bilan quasi hagiographique de

ses prestations économiques. La RTBF est un Service Public et non une chaîne privée... Il nous semblait dès lors étonnant que cet avis n'était pas assorti d'un bilan moral, d'une réflexion de la gestion du contenu des activités de la RTBF. C'est ce travail-là que nous avons mené. Nous demandions à Mme la Ministre d'y réagir. Elle nous a aimablement répondu, ce 22 mai, en nous envoyant copie de sa réponse à l'interpellation qui lui fut faite par le député Marcel Cheron au Conseil de la Communauté Française.

Il n'y est, hélas, question que du bilan économique.

### Attente

Le mois dernier, nous avons également publié une lettre que nous avons adressée, le 11 avril, au Directeur du Centre de Bruxelles de la RTBF, concernant le Jardin Extraordinaire. Nous espérons pouvoir publier la réponse de Claude Delacroix le mois prochain car il est actuellement en congé.

Dans ce numéro d'été, nous vous proposerons également les résultats des ATA d'Or ainsi qu'un dossier "Culture à la RTBF".

Chaque année, l'Association des Téléspectateurs Actifs (A.T.A.) organise en Communauté Française de Belgique le Grand Prix Annuel des Téléspectateurs Actifs, "L'ATA d'Or".

Quelques jours avant les grandes vacances, celui-ci décerne ses trophées, non pas à des émissions, à des présentateurs, à des journalistes ou à des chaînes, mais bien à des "PRATIQUES" exemplaires ou contestables apparues sur le petit écran durant la saison télévisuelle qui vient de s'achever.

La délibération du jury se déroulera le vendredi 14 juin à 19H précises, à Bruxelles.

## A/ LE RÈGLEMENT

- 1 : Quatre prix sont décernés :
    - Pour les chaînes de notre Communauté (RTBF, RTL-TVI, Canal+Belgique et les Télévisions Communautaires), "l'ATA d'Or" et "l'ATA de Rouille" distingueront respectivement une "pratique" exemplaire et une "pratique" contestable.
    - Pour les autres chaînes captables dans notre Communauté (chaînes thématiques ou généralistes de Flandres, de France, de Grande-Bretagne, etc., les chaînes franco-phones, européennes, etc.), un "ATA d'Or" et un "ATA de Rouille" seront également décernés.
  - 2 : Sont invités à faire partie du jury, les personnes qui ont été - durant l'année qui précède le déroulement de la compétition - les invités de "Téles sur écoutes", l'émission de radio hebdomadaire de l'A.T.A., à l'exception des personnes qui travaillent ou participent à la direction d'une chaîne de télévision. La diversité des préoccupations des jurés permet de couvrir le champ des revendications d'un public diversifié de téléspectateurs actifs. Pourvu qu'elles soient humanistes, un grand nombre d'orientations politiques et/ou sociales s'y retrouvent. La particularité de l'ATA d'Or est de ne prendre en compte que les intérêts des téléspectateurs. Bien entendu, l'ATA d'Or n'a nullement l'intention de représenter tous les téléspectateurs, ce qui est et sera toujours illusoire.
  - 3 : Les membres du jury ne sont pas tous nécessairement de grands consommateurs de télévision. La qualité de leur réflexion et leur implantation sociale est primordiale. Il sont invités à associer leur entourage à la préparation de leur vote.
  - 4 : Le président du jury est le président de l'A.T.A. En cas d'ex-aequo, le président du jury dispose d'une voix complémentaire et donc déterminante.
- Le secrétaire du jury est le secrétaire de l'A.T.A. Celui-ci ne peut intervenir de sa propre initiative dans les débats

# ATA d'OR 1996

et ne prend pas part aux votes.

- 5 : Les membres du jury s'engagent :
    - à garder le secret des délibérations jusqu'à la conférence de presse au cours de laquelle seront proclamés les résultats.
    - à ne diffuser que de façon anonyme le contenu des interventions faites pendant les délibérations (les membres du jury peuvent divulguer ce qui s'est dit, mais jamais qui l'a dit).
  - 6 : Les membres du jury qui seraient empêchés de participer à la délibération peuvent se faire représenter par une personne de leur entourage.
  - 7 : Pour préparer les délibérations, l'A.T.A. envoie, dans un premier temps, une série de propositions et elle demande également aux chaînes de la Communauté Française de faire leurs propositions.
- Ensuite, chaque membre du jury est invité à communiquer par écrit d'autres propositions. Celles-ci seront rediffusées par écrit à tous les membres du jury.
- Enfin, avant d'entamer les délibérations, le Président du jury fera un dernier tour de table pour récolter une dernière série de propositions.

## B / LE JURY

Pour l'attribution de l'ATA d'Or 1996, sont invités à faire partie du jury :

### • A : CULTURE

- Alain Beremboon, écrivain, avocat et auteur également de livres axés sur le droit de l'audiovisuel,
- Claudine Deltour Levie, Responsable du Service Educatif du Musée du Cinquantenaire,
- Jacques Folon, Directeur Général de la SABAM,
- Christine Jottard, Coordinatrice des labels discographiques Igloo et Franc'Amour,
- Richard Kalisz, metteur en scène et responsable de "Autour des Usines",
- Luc Legrand, Membre du Comité permanent du Palais des Beaux-Arts de Bruxelles, auteur d'un essai sur la décision politique en matière d'arts plastiques,
- Philippe Moins, Coordinateur de Folioscope et du Festival du Dessin Animé,
- Luc Pire, éditeur,
- Frédéric Young, Délégué Général de

la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques (SACD),

### • B : SECTEUR ASSOCIATIF ET SOCIAL

- Anne-Marie Appelmans, Secrétaire Générale de la FGTB Bruxelles,
- Jean-Pol Baras, Président du Conseil Supérieur de l'Education Permanente,
- Georges Henri Beauthier, Avocat,
- Dominique Blondeel, Secrétaire Générale de la FAPEO, la Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel.
- Paul Casman, Secrétaire Général du Comité Belge pour l'UNICEF,
- Ghislaine De Smet, animatrice du Comité de Défense du Service au Public,
- Stéphane Durviaux, Conseiller du Délégué Général aux Droits de l'Enfant et de l'Aide à la Jeunesse,
- Marc Lafontaine, Président du CJEF (Conseil de la Jeunesse d'Expression Française),
- Jacqueline Sottiaux, Vice-Présidente de La Ligue des Familles,

### • C : MÉDIAS

- Serge Bailly, journaliste,
- Thierry Bériaux et Isabelle Ghislain, journalistes au mensuel C4,
- Alexis de Boe, Administrateur de Radio Campus,
- Vincent Galuska, journaliste à Média Marketing,
- Evelyne Lentzen, rédactrice en chef des cahiers du CRISP,
- Didier Tellier, journaliste au Soir,
- André Viollier, Secrétaire de rédaction de Téléoustique,

### • D : PERSONNALITÉS POLITIQUES

- Raymond Langendries, Président du Parlement (PSC),
- Louis Michel, Président du PRL,
- Jacky Moraël, Secrétaire Fédéral et Porte-Parole d'ECOLO,
- Jean-François Istasse, Parlementaire Socialiste,

### • E : EDUCATION À L'AUDIOVISUEL

- Stéphane Cool, des Cahiers de Télévision du CTV,
- Pascal Laviolette, coordinateur de Diffusion Alternative et de l'Opération Jeune Téléspectateur Actif,
- Stéphane Olivier, animateur à la Confédération du Parascolaire,

### • F : CONSOMMATION

- Jean Allix, Administrateur Principal du Service Politique des Consommateurs de la Commission Européenne,
- Thierry Bourgoignie, Directeur du Centre de Droit de la Consommation de l'UCL,
- Pierre de Jemeppe, Secrétaire Général du Centre Coopératif de la Consommation.

## LES MDIS DE L'AUDIOVISUEL

Mercredi 19 juin de 12H30 à 14H  
au Forum de la Fnac Bruxelles,  
à City 2, Rue Neuve.

Le public est invité à assister à la

# REMISE DES ATA D'OR 1996

## CASSE-CROUTE GRATUIT

L'entrée est gratuite et une collation (sandwich, boisson) sera offerte aux personnes qui annonceront leur venue au plus tard la veille de l'activité, au (02) 209.22.27



# Le Grand Prix des T ATA d'OR 96: I

## Propositions des chaînes

Nous avons demandé aux différentes chaînes de la Communauté Française de nous envoyer une liste des pratiques qu'elles ont mis en place durant cette saison et qui pourraient retenir l'attention du jury dans l'attribution des ATA d'Or 1996. Voici leurs réponses.

### CANAL C

Le directeur P. Sellier et le journaliste P. Doumont nous présentent la proposition de la Télévision Namuroise :

Voici un exemple d'une pratique mise en place à Canal C, depuis quatre saisons. Elle s'inscrit dans un magazine mensuel baptisé "Parcours de citoyen". Le principe est simple. Ecouter et donner la parole aux citoyens qui se retrouvent parfois dans des situations complexes. La télévision peut alors jouer un rôle de médiateur sans oublier d'accomplir sa mission d'information.

A chaque fois, nous réalisons une séquence pour expliquer le problème : séquence diffusée dans le journal télévisé quotidien. Ensuite, dans le cadre du magazine mensuel, nous rediffusons la séquence avec les différentes parties concernées. Objectif : entendre leurs points de vue et trouver un accord. Nous en profitons pour donner tous les éléments d'information nécessaires. Exemple : pour le cas n° 1, réexpliquer ce qu'il faut entreprendre comme démarches afin d'introduire un dossier à la S.W.D.E...

Au départ, nous recevons des appels téléphoniques ou des lettres de citoyens confrontés à un problème, soit avec une administration, une institution publique ou privée, un organisateur, etc.  
Deux exemples :

Un citoyen avait introduit une demande de raccordement à la société de distribution des eaux, après un délai de six mois et il ne voyait toujours rien venir.

Un concert avait été organisé. Les bénéficiaires devaient être ristournés à trois associations caritatives. Un an et demi après, les comptes définitifs n'étaient toujours pas présentés. Pire : l'organisateur promettait de convoquer les bénéficiaires. Sans lendemain.

A maintes reprises, notre démarche a permis de débloquer les situations. Nous proposons également un suivi des affaires traitées.

### CANAL+ BELGIQUE

Patrick Blocry, le Directeur Marketing et Communication de la chaîne cryptée nous communique la proposition suivante :

Canal+ diffuse un spot recommandant l'usage du préservatif avant ses films X, et ce, dans le but de participer à la prévention contre le SIDA.

### RTBF

Gérard Lovérius, Directeur de la Télévision, nous écrit :

"Il me paraît difficile de vous faire des propositions tant les critères de jugement de l'A.T.A. paraissent différents des critères de notre télévision".

### RTL TVI

Eddy De Wilde, Directeur-Adjoint des Programmes et Directeur de l'Information, constate :

"Je suis au regret de vous informer que, malheureusement, nous n'avons aucune proposition à vous soumettre, cette année, quant aux pratiques mises en place par notre chaîne durant la saison écoulée".

### VIDEOSCOPE

Les représentants de la télévision régionale Sud établie à Rochefort nous proposent une "pratique significative" :

Le suivi de la consultation relative au projet d'implantation d'un incinérateur de déchets ménagers à Achêne.

Depuis quelques années, il est question de construire sur le territoire de la Province de Namur un incinérateur destiné à traiter les déchets ménagers des Provinces de Namur et de Luxembourg.

Le 11 janvier 95, la SONAT arrête son choix sur le site d'Achêne provoquant de vives réactions de la part des riverains cinaciens. Neuf comités de défense devaient aussi voir le jour.

Vidéoscope a suivi l'avancement du dossier depuis les premières rumeurs, jusqu'à la phase officielle de consultation du public contribuant elle-même à l'information des habitants en organisant un débat contradictoire entre partisans et opposants, en direct sur antenne. C'était la première fois que les opposants au projet se trouvaient autour d'une table de discussion avec les autorités favorables.

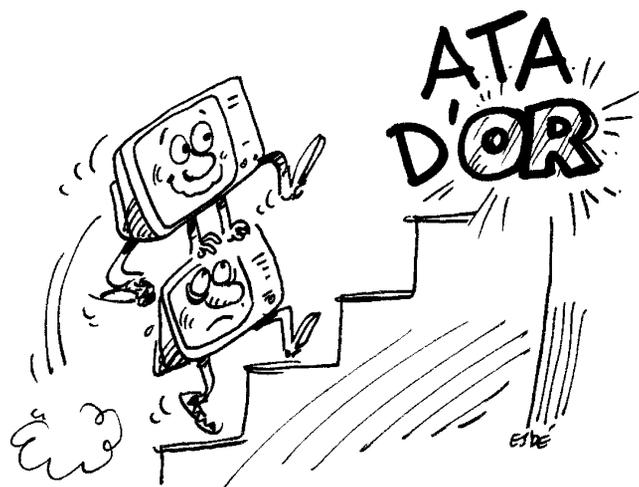
Une émission programmée bien à point puisqu'elle précédait de quelques jours la réunion publique d'information prévue par la procédure officielle, et au cours de laquelle il fut fait plusieurs fois référence au débat de Vidéoscope.

L'ensemble des reportages et émissions réalisés est aussi un révélateur des difficultés pour les parties concernées à pratiquer la démocratie directe. Affaire encore à suivre.

## Et vous ?

Nos lecteurs qui auraient d'autres propositions à soumettre au jury peuvent nous les faire parvenir au plus tard pour ce 11 juin à :

A.T.A.,  
rue Américaine, 106  
1050 Bruxelles.



## TÉLÉSURÉCOUTES

Chaque semaine, l'A.T.A. présente une émission de radio d'une heure durant laquelle l'actualité télé est commentée par un invité: un créateur, un représentant d'un courant associatif, un enseignant, un journaliste...

### OÙ NOUS ÉCOUTER ?

• A Arlon, vendredi à 20H, dimanche à 16H et lundi à 6H, sur ARA (105.3 FM). • Dans le Brabant-Wallon, lundi à 18H sur RADIO ASTRALE (106.3 FM). • A Bruxelles, mardi à 21H, sur RADIO CAMPUS (107.2 FM). • A Charleroi et environs, vendredi à 12H, sur RADIO TAN QUE VIVE (87.7 FM). • A Frasnes et dans la Région des Collines, vendredi à 21 H, sur RADIO TCHEUW BEUZIE (107.8 FM). • A Herstal : lundi à 12H, sur RADIO CHARLEMAGN'RIE (107 FM). • A Namur, jeudi à 17H et lundi à 17H sur RUN (106.4 FM) . • A Soignies, samedi à 16H sur OSR (101.6 FM). • Dans les Vallées de l'Ourthe et de l'Ambève, mercredi à 10H sur RADIO OURTHE AMBLEVE (106.2 FM).

# PROPOSITIONS

## Propositions de l'ATA

Voici quelques propositions assemblées par l'A.T.A. et qui seront soumises au jury.

### CHAINES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

#### ATA d'Or

- La rubrique animée par Louis Tout P'tit dans l'émission "Ici Bla Bla" (RTBF) permet d'amorcer auprès des enfants l'envie de lire.

- CLUB RTL imprime à l'écran le mot "rediffusion" durant toute la durée de la rediffusion, à 22 heures, du Journal Télévisé de 19 heures de RTL TVI.

La RTBF applique également cette pratique lors de la rediffusion en fin de soirée sur sa première chaîne du JT Soir de 21.

- L'utilisation par la RTBF du système des rediffusions pour diversifier et élargir le public pour des émissions qui n'ont pas la chance d'être programmées à des heures de très grande écoute. Par exemple, la RTBF a ainsi mis en place une rediffusion pour "Contacts", l'émission sur la sécurité routière dont l'horaire initial de diffusion était contesté par nombre de téléspectateurs.

- L'émission L'Hebdo a diffusé le reportage "Pas vu à la télé" de Pierre Carles qui analyse les relations entre les journalistes-stars et les personnalités politiques en France. Bien que commandé par Canal+ France, ce reportage n'a, jusqu'à présent, été diffusé par aucune chaîne en France. La RTBF est la première chaîne à avoir programmé cette réalisation censurée.

#### ATA de Rouille

- Le filmage complaisant de sponsors pendant certains journaux télévisés de la RTBF. Par exemple, le 9 juillet 1995, le 19 heures 30 se déroulait en direct d'un hôtel Liégeois à l'occasion d'une étape du Tour de France : nom d'un sponsor qui patronne par ailleurs des émissions de radio de la RTBF et qui apparaît sur des casquettes, nom de l'hôtel qui accueille le plateau...

- Depuis que l'équivalent des Guignols de l'Info, "Les Décodateurs de l'Info", ont été interrompus par Canal+ Belgique, il n'existe plus chez nous d'émission de satire politique.

- La frénésie de l'ensemble des chaînes de notre communauté pour les 0900 qui sont des appels téléphoniques onéreux pour les consommateurs. L'intérêt financier de l'utilisation par les chaînes de ces numéros peut même avoir pour conséquence la création et la mise à l'écran d'émissions spécifiquement axées sur l'utilisation de ces lignes téléphoniques : jeux, pseudo sondages, clips à la demande, etc. Une nouvelle génération de numéros des services kiosque arrivent sur le marché et vont probablement aggraver la situation, car ils seront encore plus oné-

reux pour le consommateur.

- La multiplication, tant à la RTBF que sur les télévisions communautaires, d'émissions financées grâce à des apports venant des ministères.

- Disparition progressive d'émissions de débats socio-politiques où la parole était donnée en direct aux téléspectateurs.

- Canal+ Belgique ne propose plus avant la diffusion de ses films la signalétique qui permettait aux parents d'orienter leurs choix (tous publics, scènes de violence ou osées, films fantastiques ou érotiques...). Un nouvel habillage de la chaîne, créé par Canal+ France, ne permet plus la diffusion de cette signalétique utile et appréciée.

- Danger des coproductions d'émissions avec des fédérations sportives, sur 21 : le Service Public risque de ne plus pouvoir choisir les sports qu'il souhaite promouvoir selon qu'ils sont utiles ou intéressants, mais en fonction du financement qu'apporte les fédérations sportives. Qu'est-ce qui différencie cette pratique d'un simple publi-rédactionnel ?

- Le JT de RTL TVI du 9 janvier 1996 n'a pas clairement dit à ses téléspectateurs que la séquence filmée où s'exprimait le Colonel Marchal était extrait d'une cassette vidéo réalisée par le Ministère de la Défense Nationale. Félicitations à la RTBF d'avoir expliqué cette caractéristique à ses téléspectateurs.

- La RTBF et RTL TVI consacrent un temps d'antenne important à certaines manifestations socio-culturelles qu'elles sponsorisent, et ce au détriment d'autres activités de même type pour lesquelles elles ne sont pas sponsors.

### AUTRES CHAINES CAPTABLES EN COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

#### ATA d'Or

- Depuis le 28 mars 1996, La Chaîne de la Connaissance, La Cinquième, dirigée par Jean-Marie Cavada, est l'une des premières chaînes francophones à utiliser le PDC, ce système qui facilite l'enregistrement de ses programmes par ses téléspectateurs. Leur magnétoscope, grâce à ce système, ne démarre qu'avec le lancement du programme souhaité, et s'arrête à la fin de celui-ci, même s'il y a retard ou avance dans la diffusion sur antenne de ceux-ci par rapport au programme annoncé.

Note : L'A.T.A. demande déjà depuis plusieurs années aux chaînes de notre Communauté d'adopter ce système peu onéreux pour elles et beaucoup plus efficace que le Show View.

- France 2 a tenu compte des demandes du public en faisant glisser la diffusion de "Taratata" de 3ème et 2ème partie de soirée.

#### ATA de Rouille

- La commercialisation de la cassette "L'Extraterrestre de Roswell" par TF1 Vidéo au prix de 134 FF est inadmissible. La chaîne privée a utilisé de façon abusive son antenne (émissions et séquences promotionnelles) pour vendre massivement cette cassette avant d'avoir enquêté pour vérifier l'éventuelle authenticité de son contenu.

- L'émission "la preuve par l'image" produite par la société d'Arthur et diffusée par France 2 a trompé les téléspectateurs. Le principe même de l'émission consistait à filmer "vrai" avec des mini-caméras cachées pour que les personnes interviewées gardent leur spontanéité. Certaines images ne furent pas tournées "clandestinement", il y a eu "reconstitution", mise en scène avec utilisation d'armes fictives...

- La nouvelle grille de TV5 propose des cases aux durées plus limitées qui contraignent la multiplication des coupures dans les émissions. Il est regrettable que cette opération technique permette parfois une certaine forme de censure. Ainsi, TV5 a coupé dans l'émission de Mireille Dumas consacrée aux joueurs la séquence où Jean-Paul explique qu'un responsable de Géopardy (TF1), lorsqu'il lui demanda ce qu'il allait faire de son argent, lui réclama de ne pas dire qu'il "allait tout claquer", mais bien de faire croire aux téléspectateurs qu'il allait s'acheter une maison, projet que Jean-Paul le flambeur n'avait pas du tout l'intention de concrétiser. Il a accepté de recommencer l'interview et de se plier à la demande de la chaîne.

- Le recours de plus en plus fréquent dans les émissions d'informations d'images filmées par des policiers ou des militaires.

- Les liens ténus entre les organisateurs des Victoires de la Musique, diffusées sur France 2, le 12 février 1996, et le management de la jeune fille qui a remporté le prix convoité de la jeune révélation féminine ôte toute crédibilité à cette compétition.

### MOTIONS SPÉCIALES DU JURY

- De très nombreux téléspectateurs belges regrettent que la plupart des télédiffuseurs n'ont pas encore programmé sur le câble la Chaîne de la Connaissance.

- Opposition au projet européen de créer une puce antiviolence car cette initiative déresponsabilise les diffuseurs et les parents.

- Regret que l'Exécutif de la Communauté Française ait décidé d'aligner la redevance des télévisions en noir et blanc (4.968 FB) sur celle en couleur (7.512 FB). Cette mesure est discriminatoire vis-à-vis des téléspectateurs les moins favorisés.

- Disparition dans le nouveau projet de statut de la RTBF d'un service de médiation.

# Droits conquis, pas appliqués...

# FEMMES DE TÉLÉ

Le 6 Mars dernier, l'ATA organisait son "Midi de l'Audiovisuel" mensuel de la FNAC autour du thème "les femmes et la télé". Nous nous proposons ici d'en relater les moments les plus intéressants.

Notre idée était de faire venir des femmes qui travaillent à la RTBF, afin qu'elles nous parlent de leur métier. Pour ce faire, nous avons invités des femmes exerçant des fonctions fort diverses. Mais il faut savoir qu'à la RTBF, lorsqu'un membre du personnel reçoit une invitation à participer à un débat à l'extérieur, il doit demander à sa direction l'autorisation de s'y rendre. Jusqu'il y a peu, cela ne posait pas de problème, mais actuellement, l'autorisation de la direction se fait plus capricieuse. Pour preuve, deux de nos invitées n'ont pas pu faire honneur à notre invitation pour cause de refus de la part de la direction.

**Nous avons demandé quelques explications sur cette obligation de réserve à l'une des participantes malgré tout présente et dont nous ne donnerons pas le nom pour ne pas lui causer de tort. Voici sa réponse :**

«L'obligation de réserve des fonctionnaires est quelque chose qui a toujours été pratiqué dans le service public et auquel le personnel était soumis depuis longtemps. Les fonctionnaires se sont toujours battus contre cette obligation de réserve car ils estiment qu'il y a des choses que le public a le droit de connaître, à condition qu'il ne s'agisse pas d'attaques pouvant mettre en cause l'avenir stratégique de ce service public.

Donc, les fonctionnaires se sont toujours placés dans la problématique du droit fondamental de la constitution qui est celui de la liberté d'expression, et par là même, ils revendiquaient le droit de pouvoir

s'exprimer librement. Historiquement, Robert Stéphane refusait très rarement que le personnel puisse s'exprimer à l'extérieur. Ce n'est que depuis l'arrivée de Monsieur Stalport qu'il y a une réelle retenue et finalement, hommes et femmes sont placés à égalité : ils ne peuvent plus s'exprimer».

**Nous avons demandé à Madame Anne-Marie Hansenne, actuellement pré-retraîtée, ancienne chef de Service Education et fondatrice de la Commission Femmes de la RTBF, pourquoi cette Commission a été créée voici bientôt 10 ans ?**

Anne-Marie Hansenne : «J'ai eu des débuts difficiles à la RTBF. Pour illustrer mon propos, je vous raconterai l'anecdote suivante : j'avais passé l'examen de journaliste à la RTBF, je l'avais réussi et il était soumis à un stage de trois mois au journal télévisé. J'ai réussi ce stage : lorsque celui-ci a été terminé, on m'a dit qu'il y avait déjà une femme à la rédaction du journal télévisé et qu'il était inutile qu'il y en ait une deuxième ! Je ne l'ai pas acceptée, je me suis battue et je suis restée. Je crois que j'ai bien fait car il y a d'autres femmes qui m'ont succédées.

Le motif invoqué pour justifier le refus de m'intégrer à l'équipe rédactionnelle du journal était que ce n'était pas sérieux pour une femme de parler politique.

Après cela j'ai dû faire ma carrière vaille que vaille, entourée d'hommes. Heureusement, d'autres femmes sont venues me rejoindre, mais je vous avoue qu'avec ma vie professionnelle et familiale, je n'ai pas eu beaucoup de temps à consacrer à la problématique des femmes dans mon milieu professionnel».

## NAISSANCE DE LA COMMISSION FEMMES

«En 1985, il y a eu à l'initiative de la Communauté Européenne, un

séminaire à l'ULB où tous les pays européens étaient représentés. L'objet du séminaire était la place de la femme dans les médias. C'est au cours de ce séminaire que mes yeux se sont ouverts, ainsi que ceux de quelques autres.

L'état de la question était le suivant : dans les télévisions européennes, et en tout cas chez nous, il y a beaucoup de femmes qui occupent de petits emplois administratifs, mais au fur et à mesure que l'on monte dans les hautes sphères hiérarchiques, elles sont tout à fait absentes.

On nous a parlé à ce séminaire de l'image de la femme telle qu'elle était présentée à la télévision. Voici un exemple : on a fait le portrait robot de la femme présentatrice du journal télévisé, elle doit paraître 30 ans, doit être blonde aux cheveux courts et ne pas porter de lunettes. Je suis persuadée que les téléspectateurs connaissent des présentateurs télé qui sont chauves et qui portent des lunettes.

La publicité fut aussi passée au crible. On a constaté que la femme y occupe des emplois peu valorisants. Ce sont des emplois de ménagères. Par exemple, lorsqu'un produit est promotionné c'est la femme qui l'utilise (elle nettoie des assiettes) mais c'est un homme qui vient ensuite expliquer le produit. C'est l'homme qui donne le conseil d'achat. La femme utilise... et l'homme décide !

Suite à ce séminaire, j'ai repris contact avec la BRTN, car là, il y avait parmi le conseil d'administration une femme, ce qui n'était pas encore le cas à la RTBF. J'ose à peine dire à quel parti elle appartenait, c'était une élue du Vlaamse Block, mais qui n'en n'était pas moins féministe et, étant la seule femme du conseil d'administration, elle avait décidé de se mettre à la disposition des femmes de la BRTN par le biais de permanences durant lesquelles les salariées qui avaient des problèmes pouvaient venir la consulter.

Peu de temps après, le conseil d'administration de la RTBF a été renouvelé et, miracle, il y avait trois femmes élues, une représentante de chaque parti traditionnel.

Avec une collègue, nous avons pris contact avec ces trois membres du conseil d'administration et peu à peu l'idée de créer une Commission Femmes à la RTBF a germé dans nos esprits, mais ce n'est pas pour autant qu'elle a pu naître rapidement».

## INERTIE

«Il nous a fallu une aide extérieure. C'est le Comité de liaison des femmes qui en a parlé à Monsieur Robert Stéphane, à l'époque administrateur général de la RTBF. Celui-ci a repris l'idée à son compte et a admis l'éventualité d'une Commission Femmes. C'est ainsi qu'est née la Commission Femmes.

Voilà pour la naissance de l'enfant, mais il faut bien avouer qu'il est toujours sous couveuse.

En effet, nous travaillons énormément, nous nous réunissons régulièrement et ce, pour des résultats souvent modestes».

## PLATE-FORME D'ACTION DE TORONTO

Nous vous présentons ici quelques uns des objectifs que se sont fixés les participants au symposium international "Femmes et Médias. Accès à l'expression et à la décision" qui s'est tenu à Toronto du 28 février au 3 mars 1995. Le lecteur attentif aura remarqué que les objectifs fixés rejoignent parfaitement le travail qu'essaie de faire la Commission Femmes de la RTBF.

1. Accroître l'accès des femmes à l'expression dans et par les médias.
2. Accroître l'accès et la participation des femmes à la prise de décision, à la gestion et à la direction des médias, afin d'encourager les médias à promouvoir les contributions positives des femmes dans la société.
3. Adopter des programmes d'action positive en faveur de l'égalité entre hommes et femmes, dont l'indispensable "à travail égal, salaire égal", un accès équitable à la formation, des procédures de promotion professionnelle équitables et transparentes...
4. Sensibiliser les professionnels et les dirigeants des médias afin qu'ils rendent compte davantage des points de vue féminins dans l'actualité, en particulier lorsqu'elle traite de culture, d'éducation, de politique, d'économie, du monde des affaires ou de la science.
5. Reconnaître l'autorité des femmes comme source d'information, comme spécialistes et comme créatrices de point de vue, et par conséquent les reconnaître capables d'alimenter l'actualité sur quelque sujet que ce soit et non les confiner dans le rôle des commentaires des seuls sujets féminins.
6. Concevoir à l'intention des gestionnaires des médias des programmes de sensibilisation aux questions de genre et les inciter à être vigilants en ce qui concerne les représentations discriminatoires et stéréotypées des femmes dans les médias.



**Pourquoi tant d'efforts et si peu de résultats ? La réponse se trouve probablement dans l'attitude de la direction, comme nous l'explique encore Madame Hansenne :**

«Nous nous heurtons à une inertie totale de la part de la direction. Ainsi, nous ne sommes jamais arrivées à obtenir une reconnaissance juridique.

Nous avons le droit d'utiliser la salle du conseil d'administration et nous avons une secrétaire : voilà ce dont nous disposons, rien de plus.

Nous avons sollicité de l'aide, par exemple, nous avons demandé de pouvoir bénéficier d'un petit local afin d'avoir une permanence et un téléphone. Nous nous sommes vues rétorquer dans un premier temps qu'on allait y penser. Nous n'avons jamais reçu ce local.

Or, pour pouvoir être opérationnel et avoir un contact avec le personnel féminin - et masculin aussi d'ailleurs - il faut un point de chute.

D'autre part, nous aurions voulu connaître les téléspectateurs. Pour cela il aurait fallu faire une étude. La personne qui s'occupe de cela à la RTBF et qui fait partie de la Commission Femmes était prête à nous aider, mais il lui fallait un peu d'argent : 60.000 francs. A l'échelle du budget de la RTBF, c'est évidemment une goutte d'eau dans l'océan. Néanmoins, pour Monsieur Stalport, il n'est pas possible de nous accorder 60.000 francs sur un budget de 8 milliards.

Après toutes ces mauvaises nouvelles, nous avons pris contact avec la Ministre Présidente Madame Onckelinx. La réponse, elle n'était même pas négative... nous n'avons jamais eu de réponse».

#### DU POSITIF

«Nous sommes parvenues à mettre sur pied un annuaire dit des

femmes ressources, cet annuaire est mis à la disposition des journalistes et devrait permettre à la presse de faire appel à des femmes quand ils désirent faire des interviews de femmes spécialisées dans tel ou tel domaine.

Cet annuaire a été distribué et la présidente de la Commission Femmes a pris contact avec Monsieur Jean-Pierre Gallet qui a la responsabilité de l'information à la RTBF pour lui demander si cet annuaire était utilisé. C'est tout juste si il n'a pas demandé de quel annuaire il s'agissait

Donc, cet annuaire a été mis à disposition mais n'est pas utilisé.

A notre actif, il y a aussi certainement des actions ponctuelles, des cas précis pour lesquels nous sommes intervenues en tant que Commission Femmes mais aussi de manière plus discrète. Nous avons abouti quelques fois. Nous avons eu aussi une action dans le journal d'entreprise de la RTBF via des articles qui ont attirés l'attention du personnel autant féminin que masculin.

#### Quelle est l'importance numérique de la gent féminine au sein de la RTBF ?

«Il y a plus ou moins un tiers du personnel de la RTBF qui est féminin. Un effet un peu pervers du plan horizon 97 est que les départs ont été majoritairement remplacés, quand ils l'ont été, par des hommes.

Au niveau de la hiérarchie, c'est-à-dire du rang 12 au 17, il y a 174 personnes dont 146 hommes et 28 femmes.

Ne parlons même pas du domaine technique où là il n'y a pratiquement pas de femmes. La proportion est de l'ordre de 7%. Cela peut paraître futile, mais ça a son importance, ne serait-ce que parce qu'un homme et une femme ne filment pas de la même manière».

#### Une autre participante au débat aborde l'aide à la formation à la RTBF :

«Actuellement, il y a un fond à la Communauté Européenne qui est prêt à être dégagé, mais il faut que la RTBF accepte de mettre aussi une somme. Ce projet n'a pas encore été signé par Monsieur Stalport mais tout est là pour que ça puisse se faire. Bref tout est en place pour qu'il y ait une véritable formation des femmes : par exemple, les aider à postuler pour des postes à hautes responsabilités, les former aux divers aspects de l'audiovisuel,...»

#### A l'intérieur de la RTBF, le féminisme peut-il avoir sa place ou y-a-t-il un machisme qui empêcherait que des projets de formation des femmes voient le jour ?

«La parole des femmes, que ce soit à la RTBF ou dans d'autres télévisions, est très minimisée, est-ce le résultat d'un machisme vraiment pensé ? Bien sûr que non ! C'est plutôt l'héritage du passé.

Récemment je suis allée à un colloque sur les femmes et la prise de décision : même dans les milieux universitaires la parole des femmes n'est pas prise en compte. Donc ce n'est pas quelque chose de spécifique à la RTBF».

#### Qu'en est-il de la toute proche BRTN ?

Anne-Marie Hansenne : «La Commission Femmes fonctionne à la BRTN : les problèmes liés à l'égalité des chances sont vraiment pris au sérieux. De plus, la Commission Femmes est appuyée par la direction. Il y a pour les femmes des cours afin de leur apprendre à être plus sûr d'elles, à préparer des examens... Tout cela fonctionne très bien. Je pense que la RTBF est la dernière télévision d'Europe à ne pas avoir ce genre d'institution».

Propos annotés par Catherine STRUYF

## L'Administrateur Général AUCUN EXEMPLE CONCRET

Pour rappel, Jean Louis-Stalport nous avait écrit pour nous signaler qu'il n'avait pas donné l'autorisation à des membres de son personnel de participer à un "Midi de l'Audiovisuel" que nous animions, parce qu'il ne pouvait admettre "les insultes répétées" de notre organe de presse "visant trop régulièrement la RTBF et parfois même certains de ses agents ou collaborateurs".

Le 15 avril dernier, nous avons envoyé un recommandé à l'Administrateur Général de la RTBF où nous lui affirmions que c'est faire,

nous semble-t-il, un faux procès à une ASBL qui n'a pas l'habitude d'insulter ni des individus, ni des institutions et qui prône toujours le dialogue.

L'A.T.A. considère que les propos de l'Administrateur Général constituent, jusqu'à preuve du contraire, une insinuation malveillante qui peut causer un tort certain à notre association, c'est pourquoi nous lui avons demandé de prouver cette allégation par quelque exemple concret ou, dans le cas contraire, nous confirmer qu'il s'agit bien là d'un excès de lan-

gage incontrôlé.

Nous attendions les exemples d'insultes répétées... et voici le texte de la lettre que Mr Stalport a adressée à notre Président, le 8 mai dernier : "Les propos que vous tenez sur la RTBF dans votre bulletin sont trop régulièrement saupoudrés d'attaques à l'emporte-pièce. C'est par souci d'un débat à plus noble visées que j'ai adopté à l'égard de vos manifestations la position que vous savez ! Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs".

# Concours Eurovision de la Chanson

## 10 BOUGIES POUR 2 MENSONGES



Dix ans après sa victoire au Concours Eurovision de la Chanson, Sandra Kim a avoué que la RTBF et son entourage avaient trompé sciemment le public sur son âge.

L'aveu a été diffusé dans l'Hebdo que notre Service Public a diffusé, ce 19 mai 1996.

### EXTRAITS

- Un membre de la famille de Sandra Kim : ...Elle s'était engagée à dire qu'elle avait quinze ans. Pourquoi ? Parce qu'elle ne pouvait pas participer avant quinze ans minimum...

- Sandra Kim : On estimait que j'étais un peu trop jeune. Vis-à-vis des pays étrangers, je n'allais pas être crédible. Donc, la RTBF et toute l'équipe avec Marino (Marino Atria, son manager) ont décidé de me vieillir de deux ans pour être sûr que ça marche. Comme dans les paroles, je chante : "Moi, j'ai 15 ans..." ! En fait, j'ai deux ans de moins, pour tous ceux qui veulent faire le calcul...

### DIX ANS APRES

Le journaliste qui a réalisé ce reportage d'investigation est René Philippe Dawant. Il est également l'un des auteurs d'un autre reportage

critique sur le même sujet qui fut diffusé dans la foulée de l'édition de l'Eurovision organisée à Bruxelles. Pourquoi cette information n'y figurerait-elle pas ?

### PROMESSE...

1987 : c'était l'année où la Belgique a organisé le concours suite à la victoire de Sandra Kim. A l'époque, on fit un foin incroyable autour de cet événement.

De là, la question : une télévision de service public est-elle capable de prendre une certaine distance pour pouvoir proposer une information pluraliste à propos d'un événement qu'elle met elle-même en place ?

Pour contrebalancer les multiples émissions qui feraient la promotion dudit Concours, la RTBF annonça officiellement qu'elle programmerait également une émission de radio et une séquence TV qui seraient critiques par rapport à cet événement et qui seraient diffusées avant le jour J de l'Eurovision.

### ...PARTIELLEMENT CONCRÉTISÉE !

Critiques, ces deux émissions le furent. Mais la RTBF a été incapable

de les programmer avant le déroulement du Concours Eurovision, comme annoncé. L'émission de radio de Gerald Vinckenbosch fut diffusée le lendemain... sur le plus confidentiel et élitiste de ses programmes radio, le 3ème. De quoi confisquer ces informations et son analyse remarquable au public populaire... Quant à l'émission de télévision, elle fut programmée dans le magazine "C'est à voir", l'automne suivant, en dehors de toute actualité.

### CRASCH FINANCIER ?

L'organisation de l'Eurovision aura coûté à la RTBF 236 millions. En 1987, la RTBF voulait conquérir le droit de sponsoriser et de diffuser de la publicité. Pour ce faire, elle devait prouver son image de bonne gestionnaire. Dès lors, la réussite de l'organisation du Concours Eurovision était un atout indispensable pour prouver, comme le dira Robert Stéphane, son administrateur Général, que «ses fonctionnaires savent fonctionner».

Et donc, on nous fit croire, tant en télé qu'en radio, que le Concours Eurovision fut un défi financier réussi. Le Directeur de la télévision de l'époque, Georges Konen, le proclamera publiquement à de nombreuses reprises.

On connaît la suite de l'histoire. La RTBF a ainsi fait ses preuves de bonne gestionnaire grâce à l'Eurovision. La bonne élève fut récompensée, d'abord par l'arrivée du sponsoring et de la publicité non commerciale, ensuite par la publicité commerciale.

Deux ans plus tard, au printemps 1989, la gestion de Robert Stéphane fut largement remise en question par de nombreuses affaires.

Et... l'on parla à ce moment, dans l'hebdomadaire Téléoustique et dans le quotidien Le Soir... d'un trou de 80 millions que l'Eurovision aurait laissé derrière elle... Aujourd'hui, plus personne n'infirme, ni ne confirme ce crash. Il sera bien difficile d'écrire l'histoire de la télévision belge !

Bernard HENNEBERT

## Ecran Témoin

# QUESTION SANS DÉBAT

**Par billet d'humeur interposé, le présentateur de l'Ecran Témoin de la RTBF, dans le Téléoustique du 23 mai 1996, a jugé utile de répondre au secrétaire de l'A.T.A. qui avait annoncé que l'Ecran Témoin n'était plus en direct.**

Baudouin Cartuyvels tente à sa façon de diaboliser notre démarche pour mieux ironiser à son propos. "Je lisais l'indignation d'un représentant de l'A.T.A. qui, triomphant, annonçait qu'il détenait la preuve que l'Ecran Témoin était enregistré ! Comme s'il avait découvert la pierre philosophale. Eh bien oui, l'Ecran Témoin est enregistré et ce pour des raisons techniques..."

Ce qui est malveillant chez Mr

Cartuyvels, c'est qu'il tente de faire croire aux lecteurs que notre secrétaire est excessif dans ses propos ("indignation", "trionphant", "annonçait qu'il détenait la preuve").

L'A.T.A. a simplement constaté que l'Ecran Témoin n'était plus en direct. Pour être constructive, elle a proposé que les téléspectateurs puissent avoir connaissance de cette situation et s'est interrogée sur l'utilité d'indiquer à l'écran la date de l'enregistrement.

### QUESTION ÉTERNELLEMENT SANS RÉPONSE

Bien entendu, dans son long billet d'humeur, l'animateur de l'Ecran Témoin ignore cette proposition qui pourrait enfin permettre aux téléspectateurs de se positionner par

rapport à la nature de son émission. Le mois dernier, Alain Gerlache (Mise au Point, RTBF), dans le présent journal, ignorait de la même manière notre proposition de "dater" les émissions.

Pourquoi cette idée gêne-t-elle ? N'ont-ils aucun argument pour la réfuter ? Et le dialogue, est-ce éviter de discuter ?

Les représentants de l'audiovisuel n'ont peut-être aucune envie que les téléspectateurs conquièrent des points de repères qui leur permettent de découvrir avec davantage de recul ce qui se passe sur le petit écran.

Autre question : puisque l'Ecran Témoin est préenregistré, les témoins visionnent-ils encore ensemble le film avant d'entamer le débat ?